

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction des actions sociales.*

ERRATUM à la circulaire FP/4 n° 06-2118 du 18 avril 2006 (BOC/PT n° 21, texte n° 2) du ministère de la fonction publique relative à l'aide ménagère à domicile pour les fonctionnaires civils de l'État retraités et leur ayants cause portant modification du barème des ressources prises en compte pour l'accès à la prestation et de la participation de l'État.

Du 23 janvier 2007

NOR D E F P 0 6 5 1 1 8 0 Z

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 45.

Dans l'entête, au lieu de :

« NOR DEFPT2051180C »

lire :

« NOR DEFP0651180C »